

Ms 1660



COPIES

DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

SUR L'UNIVERSITÉ,

LES COLLÈGES

ET LA CHAPELLE DE LA SORBONNE

Lettre autog. du ^{recteur} Rousselle
Lundi 5 août

4

Rapport sur les candidats au poste
d'administrateur du collège Britannique
à l'emplacement de Walsby
(Parker; - Mac Nully; - Kearney
et Ferris.)

1.

Lettre de Guignot à l'abbé Nicolle.
Janv. 1821

3

Copies.

5

Rapport sur les établissements
d'Instruction publique
Arch. Nat. AF IV^x 173

6

26

Lettre de Fontanes 28 mars 1808.
à l'Empereur AF IV^x (1030) 1050
pièce 22

27

Projet de décret pour mettre en activité
l'université Impériale. (du 26 mars 1808)
A.F. IV ph. 2406

29

Lettre de Fontanes 23 mars 1808
pour nommer les candidats à la place de
Conseiller à vie de l'université
AF (1030) 1050
cart. pièce 23

31

Lettre de Cretet 24 mars 1809
AF (1030) 1050
10^e don. pièce 44

32

Projet présenté par le Ministère de
l'Intérieur. Serment de fidélité
à l'Empereur

33

Extrait de compte Rendu d'administrateur
du préfet dans le Dep^t de l'Orne 1809
AF IV^x (1030) 1050
10^e don. pièce 45

34

Projet d'ouverture de la Rue des
Ecoles de l'Ecole de médecine au
Jardin du Pont
par L.R. Prade et A. Portet
1849

36

Requête de J.B. Dumas, doyen
de la Faculté de Sciences sur
l'élargissement des rues du quartier des
Froes 12 décembre 1848

44

Observations de l'archichancelier
sur le projet de reorganisation de
l'université
AF IV^x (1030) 1050
10^e don. pièce 63

50

Liste de 30 personnes proposés pour
la Place de Conseiller à vie par le directeur
de l'Instruction publique AF IV 2406

55

Autre liste ... proposée par le
Ministre de l'Intérieur
AF IV 2406

57

Mémoire sur l'aménagement
de la Salle de Conseil et
l'Appartement et salon de Recteur
vers 1821

59

Rapport non signé sur le projet
de reorganisation de l'enseignement
dans les Ecoles

63

Rapport de Fontanes sur le
projet de décret de l'université
Impériale 26 mars 1808
AF IV 2406 cart. 330

74

Liste de candidats au poste de
Conseiller par l'Instruction publique
présentée par Fontanes. avec
appréciations. 23 mars 1808
AF IV^x (1030) 1050
pièce 24

81

Autre liste de candidats au poste
de conseiller avec approbations.

30 mars 1808

AF IV 2406

85

Pièces imprimées

Edict de février 1763 portant
réglement pour les collèges qui ne
dépendent pas de l'Université

89

Arrêt du Parlement du 29 janvier
1765 portant règlement

93

à 102

Documents sur la Chapelle de la
Sorbonne

Extraits de Procès verbaux de Jeanus de
Duclos. 17 et 18 primaire an II

103

Procès verbal de l'enlèvement de
Cercueils et plombs dans la Sorbonne ...
Archives de la Seine

107

Jean Bonnew
juillet 1940

Ville de Paris.

Bureau des travaux historiques.

Procès-Verbaux

De l'enlèvement des cercueils en plomb
dans la Sorbonne

Les 19, 20, 21, 22 et 23 frimaire an II.

20, 21, 22 et 23

février an 2.

19 février

Procès-verbal de l'enlèvement des cercueils en plombs
dans la Sorbonne.

L'an Deuxième de la République une et indivisible,
 Le Dix-neuf février Deux heures de relevée, en vertu du pouvoir
 à nous adressé par le Directoire Du Département en date du
 18 de ce mois, tendant à faire extraire Du caveau de la Sorbonne
 le tombeau de Richelieu, le cercueil ainsi que les fers, tombe en
 plomb et autres objets y attachés, et sitôt après cet enlèvement
 de faire fouiller dans ce caveau pour s'assurer qu'il n'y existe
 aucun dépôt précieux enfoui; nous Louis Dubois, Administrateur
 Dudit Département, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 10,
 Section de Beaurepaire régénérée, assisté de Charles Mathurin
 Hébert, notre greffier, demeurant à Paris, rue de la Harpe,
 susdite Section, nous sommes transportés d'abord au comité de
 la dite Section, sis rue des Mathurins, à l'effet de requérir et
 prier son commissaire d'aller de nous assister, et après avoir
 justifié de notre pouvoir susdaté, le citoyen Georges Nicot
 Alexis Grincourt commissaire, nous a suivi et nous nous sommes
 transportés en la Sorbonne, où étant, sommes entrés dans la
 ci-devant église d'après l'ouverture qui nous en a été faite
 par le citoyen Nicot Bernard, porteur de la clef qu'il nous a
 remise, de laquelle le quittons et déchargeons, dans laquelle
 ci-devant église, le citoyen Bernard sus-nommé, nous a dit:
 « qu'il était venu plusieurs citoyens le Dix-sept de ce mois,
 « du nombre desquels était le citoyen Saillard commissaire de
 « la Section à l'effet de fouiller dans le dit caveau, qu'il
 « l'avait effectivement fait ouvrir, mais qu'il n'en savait
 « pas davantage, que le citoyen Saillard pourrait mieux
 « nous instruire »; D'après lequel dire, nous avons fait
 prier le citoyen Saillard de venir nous donner des renseignements
 sur la déclaration ci-dessus, à quoi obtempérant il en vint
 et nous a dit: « qu'avant hier un particulier dont il ne se
 « rappelle pas le nom, mais chargé d'ordre Du Département
 « était effectivement venu au Comité requérir un commissaire

"de l'accompagner à la Sorbonne, pour fouiller ledit caveau,
 "qu'il s'y était transporté avec lui, qu'il avait fait ouvrir
 "le dit caveau, qu'ils y sont descendus sans en rien emporter,
 "qu'ils l'ont fait refermer, et que depuis il n'en a plus
 "osé parler, que le particulier était accompagné du citoyen
 "Vacquie et a signé la Déclaration - (signé Saillard).

Le fait, nous avons envoyé chercher quatre ouvriers
 maçons et autres par lesquels nous avons fait ouvrir le caveau
 renfermant le tombeau de Richelieu, étant au milieu de la
 ci-devant église, formé de trois dalles de pierre.

Plus, avons fait ouvrir par lesdits ouvriers, un autre
 caveau étant dans un coin à gauche du ci-devant maître
 hotel, chapelle appelé ci-devant chapelle de Richelieu, le
 dit caveau formé d'une dalle de marbre.

Ensuite avons fait de même ouvrir un autre caveau
 étant à gauche en entrant dans la dite ci-devant église de Sorbonne,
 à côté de la principale porte, dans une chapelle appelé ci-devant
 de S^t Jean, ledit caveau aussi formé de deux dalles de marbre.

Dans lequel caveau, après ouverture faite, nous sommes
 descendus et avons trouvé quantité de cercueils de plomb que
 nous avons comptés et dont le total se monte à quarante six
cercueils, mais attendu qu'il est onze heures sonnées, en avons
 remis la vacation à demain sept heures du matin pour faire
 extraire desdits caveaux, lesdits cercueils et continuer l'opération
 énoncée en notre pouvoir sus-dit, et avons établi le citoyen
 Charles François Denoyelle, demeurant rue des Maisons n^o 28,
 gardien des cercueils étant dans lesdits caveaux de la dite
 église, que nous avons refermé avec la clef que nous avons laissée
 audit citoyen Denoyelle qui s'est chargé de la dite garde et de
 la dite clef, a promis le tout représenter quand il en sera
 requis comme dépositaire judiciaire, et de tout ce qui dessus
 avons fait, rédigé par notre dit greffier, le présent procès
 verbal, que nous avons signé, ainsi que les parties y
 dénommées. - Approuvé un interligne et sept mots rayés comme
 nuls. - Signé Charles François Denoyelle, Saillard, Grimoirt,
 commissaire, Dubois, administrateur, Hébert, greffier.

20 frimaire.

Et le vingtième jour de frimaire au dix-septième de la République une et indivisible, sept heures du matin, nous administrateur susdit dénommé et qualifié au commencement du Procès-verbal d'hier, assisté de notre greffier aussi dénommé au dit procès-verbal, en vertu du pouvoir du Directoire daté et enoncé au même procès-verbal, nous sommes transportés à la Sorbonne et d'après l'ouverture à nous faite par le dit citoyen, Denoyelle gardien de la porte de la ci-devant église, sommes entrés en ville avec les citoyens Graincourt et Saillard commissaires du comité civil de la section régénérée de Neauparlant, où étant, en notre présence et en celle des Dits commissaires civils, il a été par six ouvriers que nous avons fait venir à cet effet, procédé d'abord à la fouille d'une grande fosse dans le caveau étant dans la dite église, près la principale porte pour y mettre les cadavres au fur et à mesure qu'on les sortirait de leur cercueil de plomb; ensuite à l'enlèvement des Dits cercueils qui ont été provisoirement mis et déposés dans la dite ci-devant église, jus qu'à ce qu'ils soient tous montés et sortis desdits caveaux; à laquelle opération a été procédé, jus qu'à ~~ce~~ cinq heures sonnées, sans interruption que celle d'une heure pour le dîner des Dits ouvriers; et attendu la dite heure, la vacation pour la continuation a été remise à demain sept heures du matin, et avons laissé la dite ci-devant église et les Dits cercueils toujours à la garde du Dit Denoyelle qui s'en est chargé pour les représenter au cas requis, et de tout ce que dessus avons fait rédiger par notre dit greffier, le présent procès-verbal que nous avons signé ainsi que les parties y dénommées. — Quatre mots rayés comme nuls.

Approuvé les surcharges de sept et du matin et de demain.

Signé: Saillard, Graincourt commissaire, Charles François Denoyelle, Dubois, Hébert.

21 primaire

Et le dit jour, vingt un primaire audit an second de la République un et indivisible, sept heures du matin, même vertue, que des autres parts, nous administrateur précédemment nommé et qualifié, assisté de notre dit greffier, et avec les dits deux commissaires civils aussi susnommés, nous sommes transportés en la dite Sorbonne où après ouverture faite par le dit Denoyelle gardien de la porte de la dite ci-devant église de Sorbonne, nous y sommes entrés, et il a été procédé par les dits ouvriers en notre présence et en celle desdits deux commissaires civils, à la continuation de l'enlèvement des dits cercueils de plomb, des caveaux existant dans la dite église, et les dits ouvriers pour parvenir à l'enlèvement des cercueils de plomb qui sont dans le caveau pratiqué dans la ci-devant chapelle de Richelieu à gauche du ci-devant maître hotel, ont fait dans le dit caveau une grande fosse pour y déposer les cadavres enfermés dans les dits cercueils de plomb, au moyen de quoi les dits cercueils ont été retirés dudit caveau et déposés provisoirement dans la dite église, à laquelle opération a été vacqué jusqu'à cinq heures sonnées, sans aucune interruption que d'une heure pour le dîner des ouvriers et attendu la dite heure, la vacation pour la continuation a été remise à demain sept heures du matin, et nous nous sommes retirés après avoir fait reformer la porte de la dite église par le dit gardien que nous avons toujours établi à la garde du tout, après qu'il s'en est chargé, et avons fait rédiger par notre dit greffier le présent procès-verbal que nous avons signé, ainsi que les parties y dénommées.

Un mot rayé comme nul.

Signé. Saillard, Grimourt, commissaire, Charles François Denoyelle, Hebert, greffier, Dubois.

22 frimaire

Et le dit jour, vingt deuxieme frimaire audit an second de la Republique un et indivisible, sept heures du matin, nous Administrateur accompagné de notre greffier et des deux commissaires civil sus nommés, nous sommes transportés en la ci-devant église de Sorbonne dont la porte a été ouverte par ledit citoyen Denoyelle gardien, dans laquelle église lesdits ouvriers ont continué l'enlèvement des arceaux de plomb étans dans les caveaux particuliers pratiqués dans la dite église, à laquelle opération il a été vacqué jus qu'à cinq heures sonnées, sans autre interruption que celle d'une heure pour le dîner des ouvriers, et attendu la dite heure, la vacation pour la continuation a été remise à demain sept heures du matin, et avons laissé le tout à la garde du dit citoyen Denoyelle précédemment établi, et de tout ce que dessus avons fait rédiger le présent procès-verbal par notre dit greffier, et avons signé ainsi que les parties y dénommées.

Signé - Saillard, Grincourt, commissaire, Charles François Denoyelle, Dubois, Hébert greffier.

23 frimaire.

Et le dit jour vingt trois frimaire, audit an second de la République une et indivisible, sept heures du matin, nous Administrateur sus-dit, assisté de notre greffier et des deux commissaires civils Dénommés et qualifiés en tête du présent procès-verbal conformément à la remise indiquée à la vacation d'hier, nous sommes transportés en la Ville ci-devant église de Sorbonne dont la porte nous a été ouverte par le citoyen Denoyelle gardien, et il a été procédé à la continuation de l'enlèvement Des cercueils de plomb par les dits ouvriers, et lorsqu'ils ont été tous remontés dans l'église, ils ont été comptés, il s'en est trouvé cinquante tant grands que petits, dont un petit sans tête, et un autre sans couvercle, deux caurs et deux seaux, le tout de plomb, plus trois barres de fer de quatre pieds et demi de long sur cinq poises d'épaisseur, lesquelles portaient le cercueil du ci-devant cardinal de Richelieu, partie des dits cercueils étaient garnis de plaques de cuivre contenant inscription des noms, jours et années du décès Des personnes renfermés dans les dits cercueils, lesquelles plaques ont été enlevés et comptés, la quantité s'en est trouvée monter à quarante et desquelles la Désignation suit.

La première porte: Marguerite Thérèse Rouilli première de Poix, veuve de Armand Jean Duplessis, Duc de Richelieu et de Fronsac, Décédée le 27 8^{bre} 1729, âgée de soixante neuf ans.

La seconde: Armand Jean de Vignerot Duplessis de Richelieu, prince de Portiere, fils de Armand Louis de Vignerot Duplessis de Richelieu, âgé de Deux mois dix neuf jours, né le 9 Juin 1719, et mort le vingt trois août même année.

La troisième: Armand Jean Duplessis Duc de Richelieu et de Fronsac, Décédé le 10 mai 1715, âgé de 84 ans.

La quatrième: Adelaïde Gabrielle de Harcourt épouse de Fronsac Décédée le trois février 1767, âgée de vingt quatre ans neuf mois.

La cinquième: Armand Louis Duplessis Richelieu D'Anguillon, Décédé le 3 février 1750, âgé de soixante six ans, cinq mois.



La sixième : Louis Armand Gilles Duplessis de Richelieu, fils de Armand Louis Duplessis de Richelieu, D'aignillon, Décédé le 31 Décembre 1735, âgé de six ans et huit mois.

La septième : Armand Sophie Emie Camille Duplessis de Richelieu, âgée de deux ans, trois mois quinze jours, fils de Louis Sophie Antoine Duplessis de Richelieu, Décédé le onze juin 1767.

La huitième : Charlotte Sophie de Lorraine et de Guise, épouse de Louis Armand François Duplessis de Richelieu et de Fonsac, Décédée le 2 août 1740, âgée de trente ans.

La neuvième : Innocent Jules de Villerot Duplessis de Richelieu, âgé de vingt un ans, fils de Louis Armand de Villerot Duplessis de Richelieu, Décédé le 26 jbr 1708.

La dixième : Armande Elizabeth Felicité D'aignillon, dite Dagenois, fille de Manuel Armand Duplessis de Richelieu D'aignillon, âgée de treize ans et demi, Décédée en 1759.

La onzième : Anne Marguerite D'origne, épouse de Armand Jean Duplessis de Richelieu de Fonsac, Décédée le 18 août 1698, âgée de trente cinq ans ou environ.

La douzième : Armand Du Plessis Richelieu, né le trente un juillet 1720, Décédé le 1^{er} jbr 1788.

La treizième : Anne Charlotte de Bussol, veuve de Armand Louis Duplessis Richelieu D'aignillon, âgée de soixante treize ans, Décédée à Brul le 11 juin 1772, transportée à la Sorbonne le seize du même mois.

La quatorzième : Wigneros de Richelieu, âgé de deux ans ou environ, Décédé le 19 avril 1688.

La quinzième : Louis François Armand Duplessis de Richelieu et de Fonsac, âgé de 92 ans et six mois, Décédé le huit voust 1788.

La seizième : pareille à celle ci-dessus.

La dix-septième : Agathe Rosalie Duplessis Richelieu D'aignillon, âgée de six ans cinq mois, fille de Emmanuel Armand Duplessis de Richelieu D'aignillon.

à main d'homme

X La dix-huitième : Armand Wignerod de Richelieu
fils de Armand Wignerod de Richelieu, âgé de quatre mois.

La dix-neuvième : Louis Armand Duplessis de
Richelieu Daignillon décédé le vingt trois octobre 1730,
âgé de soixante six ans quatorze jours.

La vingtième : François de Wignerod, Paul de Courlay
décédé le 20 Janvier 1746, âgé de trente sept ans.

La vingt-unième : Elisabeth Charlotte de Wignerod
Du Plessis de Richelieu Dagenois, fille d'Armand Louis de
Wignerod Duplessis de Richelieu, décédée le cinq octobre
1725, âgée de 4 mois.

La vingt-Deuxième : Louis Armand de Wignerod
de Richelieu, décédé le sept aout 1668, âgé de sept
ans deux jours.

La vingt-troisième : Amador Jean Baptiste
Duplessis de Richelieu, décédé le onze avril 1662, âgé
de 29 ans.

La vingt-quatrième : Marie Anne Julie Duplessis
de Richelieu, fille de Armand Louis Duplessis de Richelieu
D'agenois, décédée le 16 mai 1728, âgée de cinq ans
dix huit jours.

La vingt-cinquième - Louis Sophie Antoine
Du Plessis de Richelieu, décédée le quatre février 1791, âgée
de cinquante quatre ans passés.

La vingt-sixième : Jules Armand Charles
Du Plessis de Richelieu et D'aignillon, né le quatre décembre
1730, mort le trois Janvier 1736.

La vingt-septième : Anne Jeanne Baptiste de
Beauvais, veuve de Jean Baptiste Duplessis de Richelieu.
décédée le trente avril 1663, âgée de vingt cinq ans et demi.

La vingt-huitième porte une inscription latine
annonçant le cardinal de Richelieu, mort le neuf décembre
1642, âgé de cinquante huit ans.

Fin de la famille de Richelieu.

La vingt-neuvième : Martin Grandin, docteur de
Sorbonne, mort le six novembre 1691.

La trentième : Gabriel Dobes docteur, Décédé le 8^{de} g^{bre} 1656, âgé de cinquante sept ans.

La trente - unième : Robert Duval, docteur, mort le vingt novembre 1652, âgé de quarante sept ans.

La trente - deuxième : Eli Dufron De Mince, docteur Décédé le trois octobre 1609, âgé de quatre vingt deux ans.

La trente - troisième : Jean Bourdon docteur, mort le dix sept avril 1680, âgé de vingt neuf ans.

La trente - quatrième : Jean Baptiste Destampes, docteur Décidé le 6 Janvier 1684, âgé de quarante six ans.

La trente - cinquième : Jean Omelane docteur, Décidé le cinq de novembre 1774, âgé de soixante quinze ans.

La trente - sixième : François Dupré docteur, Décidé le vingt sept Décembre 1717, âgé de soixante quinze ans, 1 mois, et 17 jours.

La trente - septième : Jérôme Duchesne docteur, Décidé le 12 février 1664, âgé de soixante dix neuf ans.

La trente - huitième : Jean Mulot docteur, Décidé le trois Décembre 1653, âgé de soixante cinq ans.

La trente - neuvième : Antoine Boujé de Stovillie docteur, Décidé le un^{er} mars 1716, âgé de quatre vingt huit ans.

La quarantième : Pierre Hilaire Tasne docteur, Décidé le 1^{er} Janvier 1738, âgé de trente sept ans.

Le fait, il a été par les dits ouvriers fouillé dans les dits trois caveaux, en notre présence, et après perquisition faite, il ne s'y en rien trouvé.

À l'égard des cercueils de plomb, ~~la nous~~ nous les avons laissés dans l'église, attendu que la mouroir odeur qu' ils répandent, infecterait un petit endroit resserré dans lequel on pourrait les déposer ; Quant aux plaques ci - dessus désignées nous les avons aussi laissées dans la dite église, le tout à la charge et garde dudit citoyen Denoyelle, auquel nous avons laissé la clef de la dite église, lequel présent, s'en est de nouveau chargé et rendu gardien, a promis le tout représenter quand il en

sera requis comme depositaire judiciaire : Et avons payé aux
Dits ouvriers à raison de cent sols par jour pour chacun.
Nous avons en outre trouvé dans la Dite église un grand
tableau de Chapelle peints sur toile par Brenet, en 1778,
representant saint Paul, lequel tableau nous avons fait
déposer au Comité civil jusqu'à nouvel ordre, et de tout
ce que dessus avons fait rédiger par notre greffier le présent
procès-verbal, auquel a été vaqué jusqu'à cinq heures
de relevée, sans autre interruption que celle d'une heure
pour le Dini des Dits ouvriers, et avons signé ainsi que
toutes les parties y dénommées.

Signé : Saillard, Grincourt commissaire, Charles
François Denoyelle, Dubois, Hebert, greffier.

